



N° 3507

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

---

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 12 décembre 2006.

## RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE <sup>(1)</sup> *relative à l'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et mentale des mineurs*

Président

M. Georges FENECH,

Rapporteur

M. Philippe VUILQUE,

Députés.

---

<sup>(1)</sup> La composition de cette commission figure au verso de la présente page.

**Audition de M. Guy ROUQUET,  
Président de l'association « Psychothérapie Vigilance »**

*(Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2006)*

**Présidence de M. Georges FENECH, Président**

**M. le Président :** Nous allons entendre maintenant M. Guy ROUQUET, Président de l'association « Psychothérapie Vigilance ».

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir répondu à la convocation de la commission d'enquête, qui s'intéresse à l'influence des mouvements à caractère sectaire et aux conséquences de leurs pratiques sur la santé tant physique que mentale des mineurs. Mais je souhaite vous informer au préalable de vos droits et de vos obligations.

Aux termes de l'article 142 du Règlement de notre Assemblée, la commission pourra décider de citer dans son rapport tout ou partie du compte rendu qui en sera fait. Ce compte rendu vous sera préalablement communiqué. Les observations que vous pourriez faire seront soumises à la commission.

Par ailleurs, en vertu de l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 modifiée relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, les personnes auditionnées sont tenues de déposer sous réserve des dispositions de l'article 226-13 du code pénal réprimant la violation du secret professionnel et de l'article 226-14 du même code qui autorise la révélation du secret en cas de privations ou de sévices dont les atteintes sexuelles.

Cette même ordonnance exige des personnes auditionnées qu'elles prêtent serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité. Je vais donc vous demander de lever la main droite et de dire : « Je le jure ».

*(M. Guy Rouquet prête serment.)*

Je m'adresse aux représentants de la presse pour leur rappeler les termes de l'article 39 *quinquies* de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse qui punit de 15 000 euros d'amende le fait de diffuser des renseignements concernant l'identité d'une victime d'une agression ou d'une atteinte sexuelle. J'invite donc les représentants de la presse à ne pas citer nommément les enfants qui ont été victimes de ces actes.

La commission va procéder maintenant à votre audition qui fait l'objet d'un enregistrement.

**M. Guy ROUQUET :** J'ai bien noté que vos travaux portaient sur l'influence des mouvements à caractère sectaire et sur les conséquences de leurs pratiques sur la santé physique et mentale des mineurs. Diverses circonstances m'ont conduit à m'intéresser à cette

problématique, et c'est bien volontiers que je vais vous faire part de mes observations et réflexions.

Psychothérapie Vigilance existe officiellement depuis juillet 2001. L'association est au service des demandeurs de soins psychiques et, de façon privilégiée, des victimes de thérapies déviantes, abusives ou psychosectaires. La fréquentation de son site Internet, ouvert en février 2003, est en augmentation continue : le mois dernier, au cœur de l'été, 11 861 visiteurs ont été recensés. Mais l'association n'en tire pas gloire, car sa véritable ambition est de disparaître faute de victimes. Outre la dynamisation de son site, elle répond à de nombreux appels de détresse ou demandes de renseignements et fait remonter sans délai les informations sensibles dont elle dispose auprès de ses partenaires institutionnels ou associatifs français mais aussi étrangers, belges et suisses surtout.

L'association s'est édifiée à partir d'une épreuve familiale douloureuse pour les deux jeunes filles, deux sœurs, qui en ont été les victimes, mais aussi pour leurs parents qui ont tout mis en œuvre pour les délivrer de l'emprise morbide et mortifère qu'elles subissaient, dans une sorte d'état second généré par des thérapeutes œuvrant dans le cadre d'un vide juridique, pour faire des affaires mais aussi, pour reprendre le mot de l'un d'eux, pour « *sauver le monde* ».

Le désir de comprendre l'horreur dans laquelle ces deux êtres se trouvaient soudainement plongés nous a conduits, ma femme et moi, à faire des découvertes qui dépassaient leur situation. Ce qui paraissait une erreur de parcours, un dérapage localisé, était en fait le produit d'un système, d'une culture de groupe, d'une véritable organisation fonctionnant en réseau de type sectaire. Ce réseau étendait ses ramifications sur l'ensemble du territoire tout en ayant des points d'appui et des relais ou des donneurs d'ordre dans plusieurs pays étrangers.

Ainsi, l'analyse de la plongée dans l'abîme de Magali puis d'Alexandra livre des informations exceptionnelles sur le mode opératoire d'une organisation psycho-spirituelle hallucinogène qui s'intéresse à tout le monde, y compris aux jeunes enfants et aux adolescents. Ces informations ont été collectées sur une longue durée puisque tout a commencé en 1997, avec une dégradation brutale à partir de l'automne 1999.

Les pseudo thérapeutes qui sévissent dans le champ sanitaire et social ont plusieurs manières de s'attaquer aux jeunes : en s'adressant à eux directement ou en s'en prenant à leur famille – leurs parents comme leurs grands-parents, mais aussi leurs ancêtres ou aïeux accusés de tous les maux.

Les psychosectaires et charlatans de la santé ont pour cible essentielle la famille. Dans l'immense majorité, ils procèdent idéologiquement de ce qu'il est convenu d'appeler le *New Age*, qui annonce un changement complet de paradigme en 2012, l'ère astrologique du Verseau étant censée succéder alors à celle du Poisson au terme d'une « révolution silencieuse » qui aura mis fin à l'héritage judéo-chrétien, à celui des Lumières et à celui du communisme. L'ambition ultime des maîtres à penser et dépenser du Nouvel Âge est de prendre la terre entière dans ses filets pour en abolir les particularités et les particularismes. Ce projet global ou holistique est de nature totalitaire. Secrétant ses fils jour après jour, il est omniprésent sur Internet – la Toile... Ce n'est pas pour rien que l'araignée en est une figure emblématique...

L'histoire de Magali s'inscrit très largement dans la perspective de cet hypothétique monde nouveau dont l'avènement serait imminent. Elle a contribué à la création de Psychothérapie Vigilance. Mais celle-ci tient surtout au fait que, lorsque les parents ont tenté de comprendre ce qui leur arrivait, ils ont cherché aide et assistance auprès d'organismes existants – judiciaires, professionnels, associatifs – qui ont tous donné des éléments de réponse mais sans être en mesure de les éclairer pleinement ou d'arrêter la machine infernale qui menaçait de détruire leur famille. Pour pallier ces insuffisances, pour faire part de leur expérience, j'ai choisi de m'engager publiquement après avoir découvert avec effarement que, sur l'ensemble du territoire, de nombreuses familles se trouvaient dans une peine comparable et souffraient en silence, en se culpabilisant trop souvent, sans comprendre toujours qu'elles étaient les victimes d'un système odieux activé par des opérateurs tantôt illuminés, tantôt faussement naïfs, tantôt bricoleurs autoproclamés du psychisme, tantôt disciples appliqués de pseudo-écoles ou instituts autoréférents dispensant un enseignement truqué ou tronqué. *« J'en sais dix fois plus que n'importe quel psychiatre en France »*, proclame par exemple un ancien technicien en informatique qui s'est *« lancé dans la psychothérapie »* en se déclarant du jour au lendemain spécialiste du trouble *borderline* ou trouble de la personnalité limite.

Au terme d'un parcours pseudo-thérapeutique qui a dérégulé son horloge biologique, dégradé gravement son état de santé, altéré profondément son psychisme et arraché la plupart de ses racines psychoaffectives et relationnelles, Magali s'apprêtait à faire en catimini un voyage lointain. Les parents en ont appris la raison et la destination grâce au message laissé sur le répondeur d'une ADFI par son nouveau médecin traitant : *« C'est le Docteur X à l'appareil. (...) J'ai un problème important avec une jeune fille qui veut partir, pratiquement seule et sous l'influence probable de quelqu'un, au Pérou pour un stage dit psycho-spirituel où j'ai appris que pendant quatre à cinq jours, ces gens jeûnent et consomment des plantes hallucinogènes avec, à la clé, un emprunt important pour partir. Alors je voudrais savoir si vous avez des renseignements à fournir sur ces stages au Pérou »*.

La peur du gendarme et la vigilance des parents finiront par empêcher ce voyage. Mais le rouge est mis. Plusieurs années de recherches en résulteront, qui ont permis de faire des découvertes inouïes, toutes portées à la connaissance de la MIVILUDES, de la MILDT, du Ministère de la Santé et de l'UNADFI notamment.

L'endroit où devait se rendre Magali est un centre de désintoxication pour toxicomanes et alcooliques situé à Tarapoto, dans la haute Amazonie péruvienne. Son nom est Takiwasi, qui signifie en quechua « la maison qui chante ». Les fondateurs en sont deux Français : Jacques Mabit, médecin généraliste, et Dionisio Santos, guérisseur.

Selon M. Jacques Mabit lui-même, Takiwasi est né *« d'une information irrationnelle »*, qui lui a été donnée *« à travers une session d'ayahuasca »*, au cours d'une vision où des personnages qui formaient une sorte de jury lui ont dit : *« Nous sommes les esprits gardiens de la forêt »*. Ces esprits lui ont demandé ce qu'il voulait et pourquoi il se présentait devant eux. Après qu'il leur a répondu qu'il souhaitait apprendre leur médecine, les esprits *« se sont consultés et celui qui était au centre lui a dit : Eh bien d'accord ! Tu es autorisé à pénétrer sur ce territoire. Mais voilà par quoi ça va passer, voilà ce que tu vas devoir faire. Et là, je me suis vu moi-même traiter les toxicomanes. »*

*Ayahuasca* : le mot désigne tout à la fois une liane et une décoction dont elle est la principale composante. Les propriétés hallucinatoires en sont connues depuis longtemps par

les toxicologues et pharmacologues. Les effets en sont puissants, comparables à ceux du LSD. Depuis le 3 mai 2005, le produit est classé comme stupéfiant en France. Dès le lendemain de la publication de l'arrêté au *Journal Officiel*, M. Christian Cotten, psychothérapeute, signait un article dont le titre livre cette équation : « *L'Ayahuasca enfin interdite ! La chasse aux sectes continue !* ». M. Christian Cotten ne fait pas mystère de sa farouche opposition à la loi « About-Picard » ; vous en connaissez les raisons depuis la lettre qu'il a adressée à chacun de vous le 5 mars 2004. Selon ses propres termes, « *la secte est un cadre d'amour, un cadre de ressourcement, le cocon dont chaque être humain a besoin ; elle est garantie de la liberté ; les sectes inventent un nouveau monde* ». M. Christian Cotten connaît fort bien M. Jacques Mabit. Il était à ses côtés, en avril 2004, lors du Congrès organisé à Lyon par Takiwasi. Il associe l'ayahuasca à des pratiques sectaires, étant bien entendu que, pour lui, la secte est le seul refuge auquel puissent avoir recours les Français dans le « chaos » général.

À Takiwasi, et dans des centres comparables dits de désintoxication ou de « *réappropriation de ses ressources* », on n'hésite pas à faire prendre de la drogue à quelqu'un qui n'en a jamais pris ou à faire ingérer un produit nouveau à un toxicomane invétéré pour lui faire découvrir son « *maître intérieur* ». On y fait croire que la boisson hallucinogène ne donne pas des hallucinations mais bel et bien des « *visions* » donnant accès au monde des esprits et des puissances surnaturelles. On y récuse le terme d'hallucinogène au profit de celui de « *lucidogène* », mieux de « *divinogène* », mieux encore d'« *enthéogène* », car « *générant le sentiment du divin, la vision de dieu en soi et, tant qu'à faire, la découverte que l'on est soi-même dieu* ». Ainsi, l'ayahuasca possède un esprit qui parle, qui enseigne, qui met en contact avec l'univers. C'est une plante visionnaire, qui voit et donne à voir ; son esprit est inséparable de celui du serpent cosmique, celui-là même dont l'anthropologue Jeremy Narby parle longuement dans son livre éponyme publié en 1995. Livre des plus éclairants sur les croyances chamaniques amérindiennes et le rôle de l'anaconda en question dans la transmission du savoir aux hommes, créatures que le reptile méprise souverainement.

Plante dite sacrée, qualifiée de « *médecine féminine* », l'ayahuasca donne une boisson sacrée, et même sacramentelle comme dans l'église de Santo Daime, qualifiée de « *secte hallucinogène* » par Diana Alicia Castilla, journaliste argentine qui en a été victime avec sa fille au Brésil. M. Jacques Mabit entretient avec cette secte des relations suivies ; c'est d'ailleurs lui qui a initié au Pérou M. Claude Bauchet, le fondateur de l'église francilienne de Santo Daime où la prise ritualisée d'ayahuasca tient lieu d'eucharistie.

Takiwasi suscite aujourd'hui l'inquiétude de la MIVILUDES. Depuis sa création, Psychothérapie Vigilance n'a eu de cesse de l'informer, ainsi que la MILDT, de ses découvertes et interrogations au sujet de Takiwasi. La preuve par l'image a été apportée par un film d'Armand Bernardi intitulé *L'ayahuasca, le serpent et moi* que, sans le signal d'alerte émis par l'association auprès des présidents du CSA et de France 5, cette dernière aurait diffusé au printemps 2004. Je vous conseille vivement de visionner ce film de propagande, dont le scénario et la mise en images ont été minutieusement travaillés pour séduire le téléspectateur, dédouaner le centre, alors en butte à des démêlés judiciaires et, bien évidemment, galvaniser ses agents recruteurs français, belges et suisses plus particulièrement.

Dépourvu de toute distance critique, le film met en scène deux jeunes Français, l'un qui arrive à Takiwasi, l'autre qui s'appête à en repartir. Souffrant d'une « *névrose*

*relationnelle* », Flavien suit une psychothérapie. Rien n'est dit sur la façon dont il a entendu parler de Takiwasi. Rien n'est dit non plus sur la manière dont le traitement dit de réhabilitation qui y est dispensé s'inscrit dans le prolongement de sa psychothérapie. Il n'est pas toxicomane, mais va entreprendre « *une courageuse quête de soi-même* » en recourant à l'ayahuasca, « *plante qui va exiger son engagement total, breuvage pouvant s'avérer dangereux s'il n'est pas manié par un guérisseur qui maîtrise les états modifiés de conscience* ». Quant à Rafel, il s'apprête à regagner la France après avoir passé un an à Takiwasi, où il est entré pour toxicomanie. Rien n'est dit non plus sur les circonstances qui l'y ont conduit. En revanche, au fil d'un discours exalté et plein de contradictions, il parle de « *sentiments remués et de prises de conscience* » obtenues durant les sessions d'ayahuasca, ce que les explications d'un psy n'auraient jamais opéré en lui.

Bien sûr, quelle que soit la nature ou la réalité de l'appel ayant suscité la vocation de celui qui décide de s'y consacrer, travailler avec les toxicomanes est une entreprise louable. Mais Magali n'était pas toxicomane, Flavien non plus. Or ce jeune homme, qui se dit épuisé après avoir jeûné et pris de violentes plantes purgatives, hurle de douleur sous l'effet de l'ayahuasca, scène d'autant plus atroce que collective. En proie à la torture physique, à une « *énorme angoisse* » et à des hallucinations épouvantables, le groupe offre le spectacle poignant et pitoyable d'une assemblée expérimentant une longue crise de *delirium tremens* que chacun des participants traverse isolément.

Comment Flavien, qui n'est ni drogué ni alcoolique, peut-il être soumis au même traitement que Rafel, au long passé de toxicomane ? Rafel qui, avant son retour supposé pour la France, est déclaré guéri par la commentatrice des images : « *Rafel vient de pratiquer son dernier rituel : celui de la terre. Sa désintoxication est terminée* ». Consommateur de drogues dures depuis des années, Rafel est censé subir une initiation authentique car, d'après le docteur Mabit, « *selon les guérisseurs, un toxicomane tente de renouer avec les rites ancestraux perdus dans notre société. Pour combler ce vide, il utilise la drogue. Mais cette tentative – sauvage et sans guide – conduit à la destruction. Ainsi la démarche toxicomane serait une initiation inversée que le guérisseur remplace par une initiation authentique, grâce au rituel de la plante ayahuasca.* » Je vous laisse évaluer la portée de pareils propos. Pour ma part, je relève simplement que Flavien a été conduit à se droguer pour guérir d'une « *névrose relationnelle* » et que Magali était conditionnée à suivre le même chemin pour trouver le bonheur en répondant enfin, au terme de trois années de soi-disant thérapie, « *Je suis* » à la question : « *Qui suis-je ?* ». Voilà qui rappelle le passage de la Bible où Dieu se révèle à Moïse : « *Je suis Celui qui suis* ». Le *New Age* fait son nid dans le bénitier des églises, c'est son droit, mais il éprouve un malin plaisir à brouiller les repères : le Christ y devient cosmo-planétaire, la Vierge un substitut de la Dame blanche, celle des forêts primordiales comme des routes bien de chez nous.

Enthéogène donc, comme le peyotl, le LSD, les champignons magiques mais aussi l'iboga, au sujet de laquelle Psychothérapie Vigilance a attiré l'attention des pouvoirs publics après avoir constaté que le docteur Mabit s'y intéressait depuis longtemps. L'iboga qui, avant l'ayahuasca, a fait l'objet d'un film du même réalisateur intitulé *Les Hommes du Bois sacré*. Mais l'iboga est classée comme stupéfiante en Suisse, en Belgique, aux États-Unis et, d'après nos informations, en passe de l'être en France. Sa promotion en France est une copie conforme de celle de l'ayahuasca. L'iboga enfin, qui a défrayé la chronique cet été après le décès subit d'un jeune Alsacien lors d'un stage se déroulant en Ardèche.

Psychothérapie, médecine traditionnelle, purges, ingestion de puissantes drogues hallucinatoires, anthéogènes, plantes de savoir et de pouvoir, visions sacrées, esprits gardiens de la forêt, serpent cosmique, initiation authentique, jeunesse, France, Pérou : mélange de mots à la fois étonnant et détonant qui vous parle sans doute comme il nous a parlé.

J'en viens aux enfants et aux adolescents auxquels, je l'ai dit, l'organisation psychosectaire hallucinogène mise à jour s'intéressait, comme à tout le monde. L'adolescence est un état relatif, aux frontières élastiques, qui suit la puberté et précède l'âge adulte. Pour sa part, le mot « mineur » a une définition juridique : moins de dix-huit ans en France.

Dans le dossier que je vous remettrai figure un bulletin d'inscription à un « *Séjour pour adolescents et jeunes adultes (de 14 à 18 ans)* », alors que, par définition, le jeune adulte ne saurait avoir moins de dix-huit ans. Programmé du 8 au 18 juillet 2001 par *La Maison qui chante*. Son but, mis en évidence dans un encadré, était : « *Pour un passage vers la vie d'adulte, faire l'expérience de la médecine traditionnelle amazonienne au Centre Takiwasi* ». Au programme: trois sessions d'ayahuasca. Le bulletin précisait que l'accompagnement se ferait à partir de Paris par deux thérapeutes. Le prix du séminaire était de 5 500 francs, voyage non compris.

Curieux projet : des mineurs sont incités à prendre de l'ayahuasca sans que soient précisés la nature du produit, ses puissants effets hallucinatoires et ses risques pour la santé mentale, physique et psychologique. Le simple fait d'avoir entre quatorze et dix-huit ans est considéré comme un état pathologique, puisque des médecins dits traditionnels vont le traiter pour aider le sujet à effectuer son passage vers la vie adulte, âge censé être celui de l'équilibre et de la sérénité.

L'une des accompagnatrices était Mic, la psychothérapeute de Magali. Psychothérapie Vigilance a pu établir la liste des jeunes participants parmi lesquels se trouvait Rafel. D'après nos informations, il n'avait que dix-sept ans à l'époque, d'autres participants, encore plus jeunes, l'entouraient pour effectuer, en l'espace de dix jours, leur « *passage vers la vie adulte* ». Or, dans le film, Rafel révèle qu'il vient de passer un an à Takiwasi. Ce qui montre qu'après avoir été convaincu de s'y rendre une première fois, loin de ses parents, de sa famille et de sa patrie, on y est conditionné pour y faire de nouveaux séjours, de très longue durée, en fonction de ses revenus ou de ses économies.

En juillet 2002, alors qu'un nouveau séjour était programmé dans des conditions identiques, les autorités judiciaires sont intervenues pour l'empêcher. Se sentant surveillé, le centre a changé de stratégie. Mais les enfants et les adolescents intéressent toujours le docteur Mabit et consorts, semblant constituer pour eux un champ d'expérience particulièrement fécond. Le 9 septembre 2006, dans la rubrique « *Dates et tarifs* » du site Internet de Takiwasi, figurait cette mention: « *Européens jeunes adultes (jusqu'à 25 ans) : 1 100 dollars américains* », qu'il convient désormais de verser sur le compte de Takiwasi au Pérou, en ajoutant 22 euros de frais bancaires. L'âge minimum requis n'est pas précisé...

Notre association est en pointe sur ce sujet ; c'est volontiers que je répondrai à vos questions éventuelles. Pour l'heure, je voudrais m'attacher à vous décrire le mécanisme mis en œuvre par les psychosectaires que nous avons été amenés à étudier, qui ne se limitent pas à recruter pour Takiwasi ou pour un centre amazonien comparable. Pour modifier les états de conscience, les manipuler, les asservir, il y a par exemple la respiration holotropique de

Stanislav Grof qui a longtemps expérimenté le LSD dans l'Europe de l'Est avant de partir aux Etats-Unis où ses travaux ont beaucoup intéressé la CIA. L'homme considère que sa technique permet d'obtenir des résultats supérieurs à ceux procurés par le seul enthéogène d'origine synthétique. Lui et le docteur Mabit se connaissent.

Cela étant, la manipulation psychologique peut être pratiquée sans recourir aux drogues hallucinogènes. Du reste, les effets de la « potion magique » sont violents, toxiques et dommageables mais transitoires ; la pensée magique, elle, plonge le client du psychosectaire dans la glue des thérapies empoisonnées : le client y devient un disciple puis un adepte et un agent zéléateur qui, comme le disait le journal interne d'une organisation opposée à la réglementation du titre de psychothérapeute, veut « *promouvoir la psychothérapie sur les cinq continents* ». D'ailleurs Mic, la thérapeute illuminée et hallucinée de Magali, enseigne à ses ouailles : « *Il faut ratisser tout le monde* » et « *Tout le monde a besoin d'une psychothérapie* ».

**M. le Président :** Je pense que chacun a bien compris que Takiwasi posait problème, je vous propose donc de nous expliquer maintenant de manière plus générale ce que fait votre association.

**M. Guy ROUQUET :** J'ai fini sur Takiwasi, mais je souhaitais vous dire un mot des mécanismes.

Le mécanisme, la pompe aspirante si vous préférez, existe depuis au moins vingt ou trente ans, avec des variantes plus ou moins élaborées. Les victimes en sont innombrables, plusieurs dizaines de milliers, qui ne savent d'ailleurs pas toutes qu'elles le sont, attribuant à leur propre nature ou à leur mauvaise volonté l'échec de la thérapie, le mal-être dont elles continuent de souffrir, l'aggravation de leur état. L'un des signes de reconnaissance de celui que j'appelle le « *dérapeur* » est de culpabiliser le patient, de l'humilier au besoin, d'aller même jusqu'à s'en débarrasser en jouant avec ses pulsions suicidaires, voire en le poussant carrément au suicide.

Mais combien sont-ils à se comporter ainsi, ni vus ni connus, en marge de la loi ou en infraction vis-à-vis d'elle, sans avoir de compte à rendre jamais à personne et encore moins à leur conscience qui, une fois pour toutes, a décidé que la fin justifiait les moyens ? Fin qui n'est pas la guérison du patient mais son exploitation cynique. Mme Elisabeth Roudinesco, historienne de la psychanalyse, a déclaré publiquement à M. Jean-François Mattei, alors ministre de la santé : « *J'ai lu toutes sortes de rapports, mais franchement, personne à ce jour n'a étudié sérieusement l'histoire des psychothérapies en France. Il est évident que sur les 30 000 psychothérapeutes, peut-être un tiers sont infiltrés pas des sectes.* » Un tiers, soit 10 000. Si l'on estime, dans une hypothèse très basse, qu'un psychothérapeute a une trentaine de clients, cela fait, bon an, mal an, trois cent mille personnes, toutes en contact direct avec un psychosectaire. Savent-elles qu'elles sont manipulées et instrumentalisées ? Savent-elles que leur liberté est aliénée ou sous contrôle ? Si elles l'ignorent, sont-elles en mesure de porter plainte ? Doit-on les considérer néanmoins comme des victimes ? Pour l'instant, la loi dit non. Aussi convient-il de la modifier sans délai.

Parmi ces victimes, combien de mineurs ? Incontestablement plusieurs milliers, qui le deviennent parce que les parents, en fait généralement la mère, conduit son fils ou sa fille chez un thérapeute dont elle a entendu dire monts et merveilles par une voisine ou dont elle a



découvert le nom dans les Pages Jaunes, grâce à un encart dans un magazine grand public ou en surfant sur Internet, avec ses milliers de pages constellées de poudre de perlimpinpin. Plus que l'adulte, le mineur est vulnérable dans cette partie de poker menteur où les vrais-faux thérapeutes reçoivent en blouse blanche ou bien à la bonne franquette, en invoquant les esprits ou en affichant des certificats européens ou galactiques, en critiquant la science, l'Académie de médecine, le savoir universitaire, ou en réduisant les psychologues et les lieux de soins à un « monde de psychobrutés ».

Et les parents de découvrir, grâce à une batterie de tests illusoire, que leur fils ou leur fille est un enfant indigo, que leur rejeton n'est pas paresseux ou hyperactif mais précoce, pour ne pas dire surdoué et que, en conséquence, il convient de le déscolariser sans attendre pour suivre un enseignement adapté à son intelligence supérieure, à son génie méconnu. Où ? « *Mais chez moi, voyons. Je suis un spécialiste, j'ai une solution adaptée, j'ai tout ce qu'il vous faut. Vous avez confiance en moi, n'est-ce pas ? Grâce à moi, vous savez qui est votre enfant* ». Impressionné, félicité, parfois caressé, comment le mineur se révolterait-il ? Il est doublement soumis : à la volonté de ses parents d'abord, qui, en principe savent très bien ce qu'ils font et qui agissent pour son bien ; à l'autorité du thérapeute ensuite, qui a réponse à tout et fait copain-copain. Les enfants dépendent de leurs parents. Ce n'est pas de leur propre initiative, après avoir rêvé devant une mappemonde, que les mineurs de juillet 2001 et 2002 ont trouvé le nom de Tarapoto et résolu de s'y rendre en cassant leur tirelire...

Psychothérapie Vigilance a connaissance aussi de nombreuses histoires où la famille a été l'objet d'une véritable entreprise de démolition opérée par des pseudo-thérapeutes, généralement New Agers et sectogènes. Suite à un accident de la vie, parfois un simple incident d'ailleurs, un membre de la famille consulte un « psy », celui qu'il croit être un professionnel qualifié, sans savoir ce que le vocable désigne. C'est alors l'enfer qui entre dans la maison, dont les enfants subissent les effets parce que le père ou la mère a été incité à « lâcher prise », ce qui en l'espèce signifie abandonner son foyer ou démissionner de son travail, voire les deux, pour enfin vivre sa vie... Outre cette forme de déresponsabilisation parentale, il y a parfois l'infantilisation d'un parent, qui se constate par sa régression morale, intellectuelle et sociale après que le pseudo-thérapeute lui a demandé de retrouver l'enfant en lui. Dans les deux cas, la cellule familiale devient pathologique et pathogène ; déstructurée, désorientée, parfois dépouillée, elle devient la proie de la secte qui, souvent, en sous-main, a fait en sorte qu'il en soit ainsi.

**M. le Président :** Je vous invite vraiment à conclure car à défaut nous n'aurions pas le temps de vous poser des questions, ce qui serait dommage pour votre association. Vous traitez de problèmes humains très importants que vous connaissez fort bien.

**M. Guy ROUQUET :** Pour conclure, je formerai trois vœux.

En premier lieu, les décrets d'application destinés à réglementer l'usage du titre de psychothérapeute n'ont pas encore été publiés. Plus de deux ans se sont écoulés depuis que le Parlement a voté la loi. Pourquoi cette carence ? Le ministre de la santé a voulu s'emparer personnellement du dossier. Le 7 avril 2006, il a présenté une proposition qui a fait la joie des personnes et structures que la loi combattait pour assainir un tant soit peu certains secteurs du champ sanitaire et social, mais, ce faisant, il a aussi soulevé d'indignation les associations de victimes de sectes comme tous ceux qui se sont mis au service des victimes de thérapies déviantes, abusives et psychosectaires. Le 9 avril, par lettre, Psychothérapie

Vigilance a exprimé son « désarroi » et son « effarement » et retiré le soutien qu'il avait apporté au premier avant-projet de décret, qui était, lui, respectueux de la lettre et de l'esprit de la loi. Mon association vous invite donc à interroger directement le ministre de la santé à ce sujet.

En deuxième lieu, la notion de victime soulève un problème juridique. Alors que les parents sont responsables de leurs enfants majeurs quand ces derniers sont en infraction, ils n'ont en revanche pas voix au chapitre si ces mêmes enfants sont pris dans l'engrenage sectaire ou psychosectaire, car l'abus d'ignorance ou l'état de faiblesse n'est pas encore pris en compte par les magistrats, qui ont du mal à l'établir et sont enclins à abandonner la partie sous les coups de boutoir de la défense. Il est vrai, comme l'a fort bien écrit le père Jacques Trouslard, que les prétoires sont des tribunes pour les sectes et que ces dernières sont solidaires dans la tempête. « *Qui en choque un, se les jette tous sur les bras ; et ceux que l'on sait même agir de bonne foi là-dessus sont toujours les dupes des autres* » fait dire Molière à Dom Juan à la scène 2 de l'acte V, ajoutant même : « *Que si je viens à être découvert, je verrai, sans me remuer, prendre mes intérêts à toute la cabale, et je serai défendu par elle envers et contre tous.* »...

La notion de victime demande à être élargie, comme du reste les délais de prescription. Il faut y travailler, faciliter les démarches des plaignants, qui, paralysés par l'enjeu, soumis à mille pressions, inquiets par les frais occasionnés, renoncent à poursuivre. Permettez-moi une évaluation : une personne sur cent expose par écrit la tragédie dans laquelle elle est plongée ; sur cent dossiers portés à la connaissance des associations ou organismes de lutte et de vigilance, un seul fera l'objet d'une plainte en bonne et due forme ; sur cent plaintes déposées, une seule sera véritablement suivie d'effet, avec un accès aléatoire au tribunal. Modifier la notion de victime, l'élargir à la parenté – parents mais aussi grands-parents –, bien sûr en prenant des précautions, permettrait à la société de se rendre compte de l'ampleur du phénomène et de combattre l'idée que véhiculent vos adversaires, à savoir que les victimes n'existent que dans notre imagination. Dans l'immédiat, c'est d'aide et d'assistance à personne en danger ou en grande détresse qu'il s'agit ; à court terme, de l'avenir de notre démocratie et des valeurs qui nous rassemblent et qui ont présidé à la création de votre commission. C'est pourquoi, outre la modification de la notion de victime, Psychothérapie Vigilance interpelle l'État à travers vous pour qu'il réfléchisse à la constitution progressive, dans chaque région puis dans chaque département, d'une structure officielle à même de soutenir les victimes – au sens large – dans leurs démarches et d'éclairer les magistrats et officiers de police judiciaire sur le mode opératoire des professionnels de la désinformation, de l'infiltration et de la manipulation mentale que nous combattons. Des cellules de vigilance existent déjà mais pas partout. Leur rôle est remarquable. Mais il faut aussi créer des cellules permanentes de défense, d'assistance et d'information, spécialisées en victimologie, intégrant des médecins, des psychologues, des avocats, des représentants d'associations engagées sur le terrain, voire de particuliers aux compétences reconnues. Dans cette même dynamique, il faut faire en sorte que le Conseil national de l'Ordre des médecins ne désavoue pas autant qu'il le fait actuellement les instances régionales qui se sont prononcées dans leur commission disciplinaire ; la relaxe pure et simple y est trop souvent décidée en appel. Un code de déontologie existe. Il n'est pas admissible que des professionnels de la santé le méconnaissent, n'en tiennent pas compte ou n'en fassent pas respecter les articles. Pour compléter le dispositif, il paraît non moins capital que le code de déontologie des psychologues, dont le titre est protégé et la formation

réglementée, soit agréé au même titre que celui des médecins. L'état des lieux nécessite des mesures d'urgence : la situation n'est pas grave, elle est pire.

Enfin, je m'étonne d'entendre certains d'entre vous dire parfois qu'il n'y a pas de définition juridique de la secte. Le *Dictionnaire de la culture juridique* en cerne très bien les contours. Au demeurant, si le terme même de secte n'est pas défini, l'adjectif qui en découle ne saurait l'être non plus. Aussi, de grâce, faites en sorte que ce terme soit enfin défini pour ne pas laisser le champ libre à vos détracteurs, qui agitent comme des colifichets les termes de nouvelles spiritualités ou de nouveaux mouvements religieux dont vous savez les atteintes à la liberté de conscience qu'ils commettent, la nature des rapports qu'ils entretiennent avec l'argent et le pouvoir de coercition et de corruption qu'il leur donne.

**M. le Président :** Merci beaucoup.

Votre association est-elle en mesure de donner une estimation plus précise du nombre de ces psychothérapeutes que vous dénoncez et des personnes qui viennent les voir ?

**M. Guy ROUQUET :** Les associations, syndicats et fédérations dits de psychothérapeutes donnent des indications à géométrie variable en fonction des événements, des pressions qu'ils vont vouloir exercer sur le public comme sur vous-mêmes d'ailleurs ; le ministère de la santé lui-même est incapable d'être plus précis. C'est à partir de l'évaluation d'Élisabeth Roudinesco que je suis parvenu à celle de 10 000 psychosectaires diffusant chaque année au moins auprès de trente clients, quand ce n'est pas une centaine, leurs théories empoisonnées. On commence par les Fleurs de Bach et on finit parfois par se retrouver au Pérou, au Gabon, au Nouveau Mexique ou au Québec.

Ils séduisent les personnes, appâtent les poissons ici, font en sorte qu'ils quittent leur environnement, les eaux territoriales, et les ferment ailleurs. Ils les renvoient ensuite dans leur pays d'origine pour en faire des poissons pilotes. Les requins suivent, parfois les poissons pilotes se transforment aussi en requins.

Takiwasi est un cas d'école : il ne s'agit pas seulement du docteur Mabit, mais de 300 ou 400 personnes en Europe, y compris un grand nombre de formateurs de formateurs. Ainsi, Mic forme à son image des formateurs qui vont former à cette image des gens comme elle. Sous prétexte de sauver le monde, le *New Age* a des cibles particulières et l'analyse de ce mouvement donne une bonne grille de lecture du phénomène. Il faut aussi savoir que de nombreux mouvements, parfois extrêmement connus, tirent les ficelles. Le système Gurdjieff utilise les hallucinogènes. La psychiatrie spirituelle, aujourd'hui dissoute, était une association newager. Il y a une véritable entreprise de démolition de la famille, cellule de base de la société.

**M. le Président :** Quelle est la position de votre association quant à l'amendement Accoyer ?

**M. Guy ROUQUET :** Nous étions tout à fait d'accord avec la première version, jugeant toutefois que l'idée d'accréditer tous ceux qui avaient au moins cinq ans de pratique était catastrophique dans la mesure où les gens que j'ai cités sont sur le terrain depuis au moins vingt ans. J'avais signé un article dans *le Figaro* à ce propos.

Les techniques se multiplient : on a parlé de 200, mais on en recensait déjà 400 il y a dix ans à San Francisco... Chaque thérapeute invente la sienne, mais nous nous apercevons qu'ils sont tous en relation et qu'il existe une véritable culture de groupe autour d'un projet holistique qui vise à prendre tout le monde dans ses filets.

Bien évidemment, les enfants sont concernés : parfois les enseignants eux-mêmes conseillent d'aller voir un « psy » sans savoir exactement ce que cela veut dire car, si les psychiatres sont des médecins spécialisés, s'il existe parmi les psychologues des cliniciens qui ont fait cinq ans d'études, ce sont les psychanalystes qui posent problème dans la mesure où l'on peut s'autoproclamer tel. C'est cette difficulté que l'on retrouve avec l'amendement Accoyer. Dans la perspective de l'application de la loi, des associations de psychothérapeutes ajoutent « *et de psychanalystes* » à leur raison sociale, au risque d'être victimes d'un entrisme. C'est pourquoi nous attendons avec impatience des décrets d'application rigoureux et pourquoi nous nous insurgons contre la volonté du ministre de la santé d'accréditer tous les psychothérapeutes en exercice.

Ce serait en effet une catastrophe. Mic, la psychothérapeute dont je vous ai parlé, a formé des dizaines et des dizaines de personnes à son image, qui toutes veulent sauver le monde, qui n'ont aucune formation en psychopathologie et qui diffusent une idéologie fumeuse.

**M. le Président :** Soyez assurés que nous sommes, comme vous, vigilants quant aux décrets d'application.

**M. le Rapporteur :** Merci pour votre exposé, qui était aussi un témoignage militant ainsi qu'une charge très forte contre la psychothérapie.

**M. Guy ROUQUET :** Mon propos n'était absolument pas dirigé contre la psychothérapie, qui est un soin, mais contre les psychothérapeutes non réglementés.

**M. le Rapporteur :** Je crois, en effet, qu'il est important de rappeler que la psychothérapie est utile. Comme toutes les professions, celle-ci compte un certain nombre de « faisans », mais il faut faire la part des choses et éviter de généraliser.

Si j'ai bien compris, vous considérez qu'environ 10 000 psychothérapeutes poseraient problème, qui auraient un projet sournois et une stratégie globale. Pouvez-vous nous en dire plus à ce propos ?

Par ailleurs, je comprends bien qu'il est difficile de dire combien de mineurs sont directement concernés par ce phénomène, mais il s'agit du sujet de nos travaux et le nombre même des connexions sur votre site Internet est impressionnant. Là aussi, avez-vous quelques précisions à nous apporter ?

**M. Guy ROUQUET :** Je l'ai dit, Mme Élisabeth Roudinesco estime à 30 000 le nombre des psychothérapeutes, mais on assiste actuellement à une prolifération extraordinaire, sans doute afin de mettre les pouvoirs publics devant un fait accompli au moment de l'application de la loi. Des gens sentent qu'ils vont perdre leurs sources de revenus, et puis leurs écoles dans lesquelles ils dispensent cette culture groupale. On pense qu'ils sont autour de 15 000. Nous savons combien chaque « psychothérapeute » (ou « dérapeute ») fixe à peu près de personnes.

**M. le Rapporteur :** L'intérêt financier de ces personnes est évident. Savez-vous combien coûte en moyenne une séance ?

**M. Guy ROUQUET :** Autour de 40 ou 50 euros, généralement versés en espèces ou par le biais d'un chèque sans ordre. La durée du cycle est souvent de neuf mois, avec un nombre variable de consultations individuelles ou de séminaires. Bien sûr, à l'issue de cette période, on vous dit souvent que les choses n'ont pas bien fonctionné et qu'il faut suivre un nouveau cycle. Ce sont des séminaires, mais il peut y avoir des thérapies de groupe, des consultations individuelles. C'est presque à la carte.

Dans le cadre de l'emprise sectaire, si une personne vient consulter, par exemple parce qu'elle est timide, même s'il ne s'agit pas d'une maladie, le « thérapeute » entreprend de la soigner quand même ; il arrive souvent à la déstabiliser en profondeur, lui révélant un « malheur » dont elle va chercher à s'affranchir par le suicide. Pour Alexandra, ceci a pu être empêché.

**M. le Rapporteur :** Avez-vous plus d'informations sur les suicides d'adolescents provoqués par des thérapies déviantes ?

**M. Guy ROUQUET :** Les obtenir supposerait que nous disposions de pouvoirs de justice et de police. Nous avons toutefois de nombreux témoignages, comme celui d'un adolescent qui, de retour d'un stage en forêt, a dit à ses parents avoir « accouché d'un être nouveau », puis qui a perdu complètement pied et qui s'est suicidé moins d'un an après...

Je parlais à l'instant d'un cycle de neuf mois : ce n'est pas par hasard ; c'est le temps de la gestation. Au terme de ces neuf mois, un être nouveau apparaît. Au cours de ces « thérapies », on met en œuvre des techniques destinées à « *déconditionner des programmes inscrits en vous depuis la petite enfance* ». On instille ainsi le doute dans l'esprit de l'enfant ou de l'adolescent, on l'interroge sur son univers, on le fait travailler sur son père, sa mère, sa sœur. On lui montre que son père, ce héros, a bien quelques défauts ; à partir de là, on en fait insensiblement un monstre et la rupture s'opère. De même, on fait en sorte de tuer la mère biologique : ainsi, Mic est devenu la « vraie » mère de Magali... Telle autre jeune victime d'une thérapie psycho-spirituelle a reproché à sa mère, qui l'avait eue après une fausse couche, de l'avoir enfantée dans un tombeau... Un jeune père nous a appelé parce que son épouse avait « découvert » à l'occasion d'une pseudo thérapie, qu'ils avaient été frère et sœur dans une vie antérieure et que leur enfant était donc le fruit d'un inceste. Vous imaginez l'horreur dans la famille.

Mme Claude Delpech vous a déjà parlé des faux souvenirs induits, mais les pseudo-thérapeutes font remonter encore plus loin que la prime enfance ; les faux souvenirs, c'est aussi se souvenir de ce qu'on ressentait lorsqu'on était dans le ventre de la mère, par exemple, au stade du fœtus. Des jumelles naissent. On demande à la deuxième : « Souviens-toi des fesses de ta sœur quand tu sortais du ventre de ta mère ! ». Des techniques puissantes permettent même de remonter dans des vies antérieures, montrant ainsi que votre mal-être est dû à un karma, une malédiction, une sorte de fatalité, que votre arrière-grand-mère dont vous n'avez jamais entendu parler avait été violée par son grand-père, que vous avez déjà assassiné quelqu'un, qu'une malédiction frappe toute votre famille depuis des générations. Le thérapeute-gourou « newager », lui, a assisté plusieurs fois à la passion du Christ dans les vies antérieures ou c'est un avatar de Toutankhamon. Bien évidemment, cela lui confère un certain charisme.

C'est pour toutes ces raisons que nous voulons que l'on dise exactement de quoi il s'agit quand on parle de « psy ». Le psychothérapeute doit être un médecin ou un psychologue, mais pas quelqu'un qui vient de nulle part tel en faisant sien le mot de Lacan - qui, lui, était intelligent, c'est toute la différence ! – « *Vous avez mal au genou ? c'est que vous avez un je coincé dans le nous* »... Tout cela se fait très insidieusement, comme le poison qu'une seule fourmi rapporte et qui contamine toute la fourmilière, mais en l'occurrence, la fourmilière est notre société.

**M. Jacques MYARD :** Nous avons déjà été confrontés à ces techniques qui jouent sur la naïveté et la fragilité.

**M. Guy ROUQUET :** À partir de l'idée que tout être humain peut-être déprogrammé et reprogrammé, elles sont fondées sur la recherche des « blessures » de la personne. La première blessure étant la naissance, la preuve en est que l'on a crié. À partir de là, on cherche à lui faire retrouver ce cri initial. C'est la technique du *rebirth*, dont on a préconisé l'interdiction à tous les États-Unis d'Amérique suite à quatre décès. Les personnes étouffent sous un oreiller, sous des couvertures ; on leur fait croire qu'elles étaient dans le ventre de leur mère. À la fin, « au bout de neuf mois », le jeune prend une goulée d'un air et se jette dans les bras de la thérapeute en criant « maman ! »... La perversion dans le cas de Mic, c'est que pendant tout le processus d'« enfantement » supposé, deux assistantes chantaient des psaumes.

**M. Serge BLISKO :** Vous nous avez décrit avec passion un certain nombre de phénomènes, insistant beaucoup sur la volonté – vous avez employé le terme « holistique » – mais moins sur une chose qui paraît pourtant évidente : l'esprit de lucre.

On peut d'ailleurs s'interroger sur l'origine sociale des jeunes mineurs dont on abuse de la faiblesse pour capter l'argent de la famille.

**M. Guy ROUQUET :** Le chiffre d'affaires généré par ces pratiques est considérable.

Le « patient », adulte comme enfant, est à la fois un cobaye et une vache à lait. Bien évidemment ce qui génère de toute cette démarche, dans une large mesure, en dehors de ce que j'ai signalé, et qui est extrêmement important et dangereux pour la démocratie, c'est cette dimension mercantile. Qui paye ? Ce n'est pas l'enfant. En même temps, tout dépendra des âges. Parfois, les parents sont déjà pris dans le système, parfois ils financent des stages ou les voyages du jeune, parfois on demande aux adolescents de gagner eux-mêmes de l'argent, souvent à l'insu de leurs parents, pour payer leur « thérapie », en lavant des voitures ou en faisant la plonge.

Nous avons affaire à des gens très habiles qui sont toujours, au regard de la loi, sur le fil du rasoir. C'est pour cela que le travail de prévention, d'information doit être d'abord dirigé vers les parents. Tel est le rôle de notre site Internet : informer à n'en plus finir les parents.

**M. le Président :** Je vous remercie d'avoir participé à cette importante audition, qui a grandement éclairé notre commission d'enquête.

Nous veillerons à ce que des informations nous soient apportées sur les décrets d'application et vous serez bien sûr informés de la suite de nos travaux.